
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR22.08PR
concernant
les comptes pour l'année 2021**

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 9, 16, 23 et 30 mai pour examiner les comptes 2021.

Elle était composée de Mesdames Marisa PARDO, excusée les 9 et 23 mai et remplacée par M. Gaspard GENTON, Raluca VILLARD, Sophie MAYOR, Messieurs Younes SEGHROUCHNI, Juan RAMIREZ, excusé le 30 mai et remplacé par M. Gildo DALL'AGLIO, Laurent ROQUIER, excusé le 30 mai et remplacé par M. Sébastien NOBS, Ervin SHEU, et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du service des finances. Nous les remercions pour les informations claires et détaillées qu'ils ont fournies à la Commission.

La Commission a pris connaissance du rapport complet et du rapport succinct relatif à la vérification des comptes annuels établis par la fiduciaire BDO SA.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2021 se solde par une perte nette de KCHF 1'896' (KCHF = 1'000 CHF) alors que le budget prévoyait un déficit de KCHF 5'480'. Il s'agit du premier déficit qu'enregistre la Commune depuis 2003. La COFI relève que la Municipalité n'a pas eu recours à des prélèvements complémentaires sur les fonds tel que prévu initialement dans le budget qui aurait permis de corriger le résultat et donc diminuer le déficit. La Municipalité n'a pas pu recourir suite à décision du Conseil communal à une vente d'actifs afin qu'équilibrer les comptes.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a eu des incidences non négligeables sur les comptes de la Ville au 31.12.2021 avec un impact de l'ordre de KCHF 1'740', soit des diminutions des recettes pour KCHF 1'029' avec des économies possibles de KCHF 247' et charges supplémentaires de KCHF 965'. On peut notamment relever les éléments suivants :

- Fonds de soutien aux personnes physiques et morales de KCHF 824'
- Opération assiettes Yverdon solidaire KCHF 370'
- Renoncement de l'encaissement des loyers commerciaux et DDP KCHF 215'
- Billetteries et locations tant sportives que culturelles non encaissées KCHF 729'
- Annulation des camps scolaires KCHF 200'

Le total final des aides financières octroyées par la Ville se monte à fin 2021 à KCHF 1'223'. On remarque par ces chiffres que l'impact du COVID19 a été sous-estimé lors la préparation budgétaire.

Par rapport aux comptes 2020, on note les différences principales suivantes :

Charges :

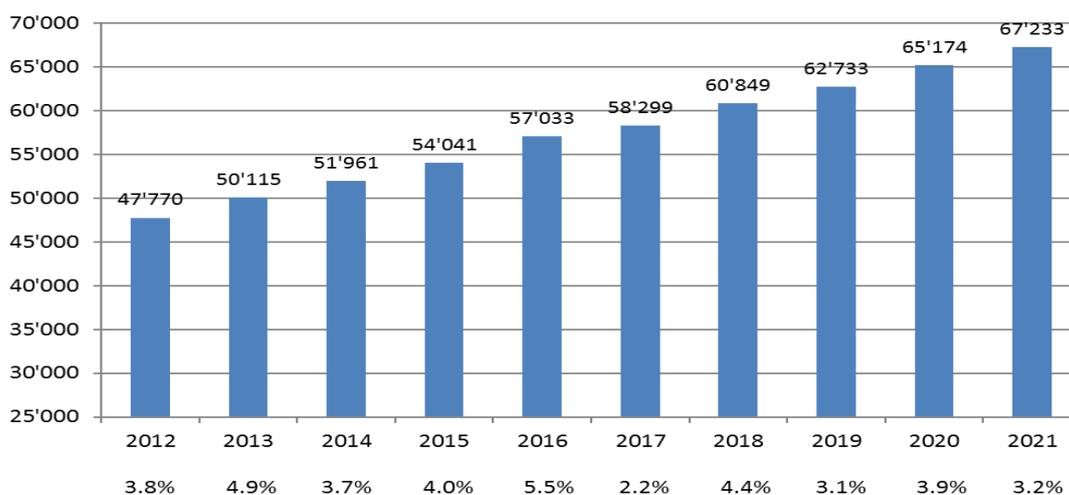
Imputations internes

Augmentation liée principalement à la répartition dans les divers dicastères des charges du SEY pour KCHF 860'.

Fonds

La diminution concerne principalement le fonds de renouvellement des eaux suite aux ventes d'actifs en 2020 pour KCHF 2'500' à Sagenord SA.

Charges en personnel



Les charges en personnel continuent d'augmenter ceci dans une proportion quasi identique à 2019. Les charges ont progressé de 3.2 % environ en 2021 (contre 3.9 % en 2020). Cette progression est plus faible que celle budgétée grâce aux économies en relation avec des engagements retardés et à une inflation minimale, qui réduit les adaptations à l'évolution du coût de la vie, comme ces dernières années. Toutefois, le taux d'augmentation des charges de personnel reste supérieur au taux d'évolution des revenus de la Ville, comme les années précédentes. A titre informatif, la Ville emploie au 31.12.2021 l'équivalent de 511.37 ETP (emploi temps pleins).

Aides et subventions

La différence provient essentiellement du fonds COVID soit un montant de KCHF 700'.

Participations aux collectivités publiques

Baisse de la facture sociale pour KCHF 1'125' et du fonds de péréquation intercommunale pour KCHF 329'.

Intérêts de la dette

Taux moyen de la dette au 31.12.2021 : 1,30% soit en amélioration de l'ordre 0.1 % par rapport à 2020 (moyenne cantonale des communes de l'ordre 1.5 %).

Biens, services et marchandises

Augmentation du prix du gaz de KCHF 3'520', augmentation du prix de l'électricité de KCHF 301', Entretien des immeubles pour KCHF 404' .

Revenus :

Prélèvement sur les fonds

Concerne principalement une baisse de la provision pour débiteurs douteux de KCHF 737' et un prélèvement sur le fonds de rénovation des bâtiments pour KCHF 130'.Le montant de KCHF 6'430' correspond à des nouvelles normes comptables imposées par le Canton, à savoir le prélèvement dans un fonds pour un investissement avec comptabilisation immédiate dans les amortissements. Cette écriture n'a aucune incidence sur le résultat des comptes annuels, il s'agit d'une écriture neutre.La COFI après discussion avec la délégation municipale est d'avis qu'il y a lieu de porter au budget annuel de la Ville un montant de l'ordre de KCHF 5'000' pour ce type d'opération.

Autres prestations et subventions de tiers

Augmentation de la subvention FAJE de KCHF 449' et la participation des parents pour KCHF 541'.

Remboursement des collectivités publiques

Retour de la péréquation intercommunale de KCHF 609', diminution de la compensation pour la RFFA KCHF 247'.

Taxes, émoluments et ventes

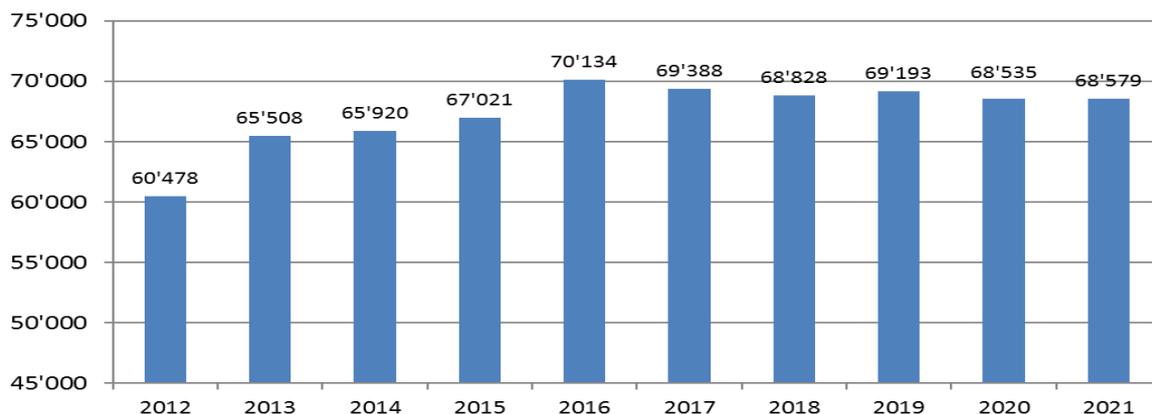
Augmentation notamment liée à l'énergie, soit vente de gaz KCF 139', taxe CO2 464', droit de timbre sur le gaz KCHF 345', vente de l'eau KCHF 847, vente de l'électricité KCHF 757', droit de timbre sur l'électricité KCHF 756' ainsi que les amendes radar pour KCHF 532'.

Revenus du patrimoine

La baisse correspond au gain enregistré en 2020 suite à la vente d'actif à Sagenord SA pour KCHF 4'950'.

Recettes fiscales

Recettes fiscales (*1'000) 2012 - 2021



Les recettes fiscales sont en baisse en 2021 sur les personnes physiques de l'ordre de KCHF 424' tout en gardant à l'esprit qu'en 2020 elles avaient déjà diminué suite à la reprise des charges liées à l'AVASAD par le Canton le taux d'imposition a baissé de 1.5 point.

Dans le cadre des personnes morales, on enregistre une forte baisse de l'ordre de KCHF '849' ceci suite à des impôts payés sur le bénéfice par trois entreprises yverdonnoises en 2020. Malheureusement, l'inquiétude de la COFI lors de son rapport sur les comptes 2020 s'est concrétisée vu qu'il s'agissait d'une opération unique donc non pérenne dans le temps. Ces diverses baisses des recettes fiscales sont compensées par les impôts conjoncturels (impôts sur les successions / droits de mutations / impôts sur les gains immobiliers) pour KCHF 1'970'.

De ce fait, la valeur du point d'impôt est également en baisse à CHF 25.50 par habitant à Yverdon-les-Bains (CHF 26.30 en 2020). A titre informatif le point d'impôt global pour 2021 se chiffre à CHF 756'953.--. A titre informatif, 24.4 % des contribuables yverdonnois ne paient pas d'impôts ce qui représente 38.8 % de la population yverdonnoise. Le revenu moyen (impôts) par contribuable sur 2021 se chiffre à CHF 2'000.-- par année.

Investissements :

Le total des investissements se monte à KCHF 19'410' en baisse en regard de 2020 de l'ordre de KCHF 9'990'.

Les principaux investissements en 2021 concernent :

- 1.16 millions pour la route de contournement av. des 3 Lacs (APA)
- 4.23 millions renouvellement des réseaux du SEY
- 1.12 million pour le Smartmetering
- 1.12 million pour les équipements de FO FTTH
- 1.06 million pour les prises Wifi et les câblages informatiques des bâtiments scolaires
- 4.81 millions pour la réhabilitation de la STEP
- 1.6 millions pour la rénovation du Stade Municipal
- 1.11 million pour la réalisation de la salle de gymnastique de Pestalozzi

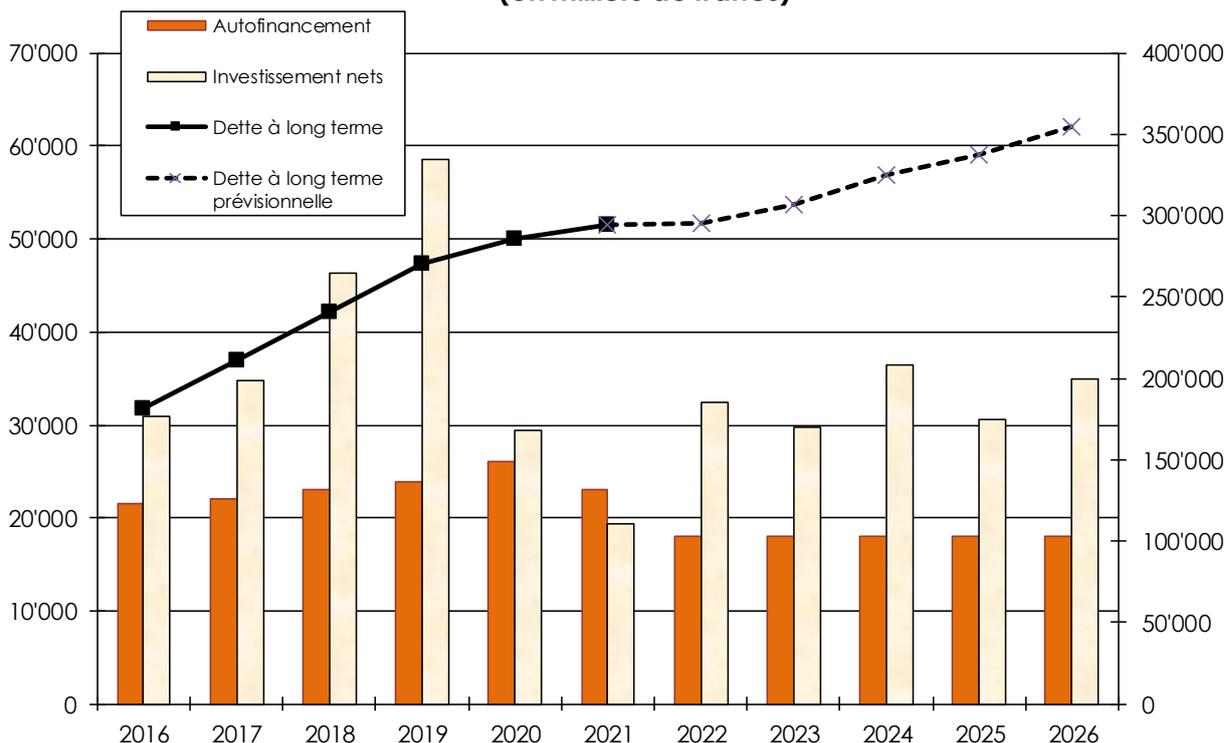
Dettes et autofinancement :

Le total des emprunts à moyen et long terme se monte à CHF 294 millions (285 en 2020). Malheureusement, la dette ne devrait pas diminuer ces prochaines années, au contraire qu'elle atteigne un montant de l'ordre de 350 mios en 2026. La COFI est très inquiète quant à l'évolution de la dette de la Commune dans les années futures qui plus est avec une politique budgétaire fortement déficitaire.

Les intérêts passifs ont heureusement été plus bas que budgétés, ceci en relation avec l'évolution des taux et le renouvellement des emprunts à des conditions plus favorables avec un taux moyen de 1.3 % au 31.12.2021. La Commission des finances relève que la Bourse communale a anticipé le renouvellement d'emprunt pour 2022 en souscrivant un emprunt durant le 2^{ème} semestre 2021 de 22 mios à 0.83 % sur 15 ans. Cette opération permet à la Commune une économie importante au niveau de la charge financière en regard de l'évolution actuelle des taux d'intérêts.

Une bonne nouvelle se trouve dans l'amélioration très nette du degré d'autofinancement qui augmente à 119 % (89 % en 2019 et 41 % en 2019). Ce taux d'autofinancement doit continuer à rester à ce niveau proche de 100 % grâce à une maîtrise rigoureuse des investissements. En cas de nouveaux investissements importants provoquant une baisse du degré d'autofinancement, cela impliquera des problèmes au niveau de la marge dans la gestion du ménage communal, avec comme conséquence des problèmes récurrents de trésorerie.

AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS NETS ET DETTE À LONG TERME (en milliers de francs)



Perspectives

Le fait d'une baisse des recettes fiscales tant sur les personnes morales que sur les personnes physiques inquiète fortement la Commission des finances. Il n'y a aucune certitude que ces montants soient compensés dans le futur par les impôts conjoncturels (impôts sur les successions / droits de mutations / impôts sur les gains immobiliers) comme c'est le cas pour cet exercice.

La COFI attire l'attention de la Municipalité sur la fortune au 31.12.2021 de la Ville qui se chiffre à KCHF 12'628'. Dans le cadre de la politique budgétaire actuelle (déficit 2022 de l'ordre de KCHF 8'700'), la fortune de notre Ville sera très rapidement négative avec comme conséquence un contrôle plus important des services de l'Etat et des répercussions à la hausse sur les conditions de financement sur les marchés.

Néanmoins, la COFI salue les mesures prises par la Municipalité pour limiter les impacts et les conséquences de la pandémie liée au COVID-19 sur les personnes les plus vulnérables et les entreprises yverdonnoises.

La Commission de finances invite la Municipalité à faire preuve d'un esprit critique tant sur les investissements futurs que sur sa politique budgétaire notamment au vu des incertitudes liées aux nombreux enjeux des prochaines années et afin d'éviter une explosion de la dette avec des conséquences négatives pour les citoyens comme pour les autorités.

Contrôles externes :

La COFI relève avec un très grand plaisir que la fiduciaire BDO n'a émis aucune remarque sur la tenue des comptes de la Ville en 2021.

La COFI a pris bonne note que la Municipalité a entrepris les démarches en vue de régulariser la situation relative à la remarque de l'Organe de révision sur le thème de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). Au travers de la démarche en cours de certification auprès d'un auditeur externe du processus lié à cette thématique, la Ville sera conforme aux exigences légales. La COFI a pris note également qu'aucun rattrapage financier n'est à priori à prévoir dans le cadre du budget 2023 par rapport à des adaptations salariales.

La Commission des finances rejoint la fiduciaire sur la qualité de l'organisation de la bourse communale et l'excellente collaboration entretenue avec M. le Boursier et ses collaborateurs et les félicite pour leur précieux et important travail.

Commentaires sur les comptes :

L'évolution du plan comptable pour ventiler les dépenses de façon plus claire explique certaines différences entre le budget et les comptes, notamment au niveau des amortissements. Par exemple, alors que le budget prévoyait l'amortissement global des bâtiments et ouvrages de génie civil, les comptes différencient l'amortissement des ouvrages de génie civil et de l'assainissement d'une part, des bâtiments et constructions d'autre part.

Notons que le tableau des investissements figurant dans les comptes doit être pris dans son ensemble, les dépenses étant ventilées par nature et non par préavis, un chiffre négatif dans la colonne « disponible ou dépassement » ne signifie pas nécessairement un dépassement du budget global d'un préavis. Tous les postes ont été vérifiés par la fiduciaire et mis en corrélation avec les budgets votés.

Par ailleurs, la COFI remercie la Municipalité d'avoir pris note de son souhait d'une épuration des crédits d'investissement puisque le plus ancien remonte dorénavant à 2005. Elle l'encourage dans la poursuite de ses efforts afin de voir que les crédits d'investissement ouverts soient clôturés dans les meilleurs délais mais au plus tard dans les 10 ans suite à leur mise en place permettant ainsi d'avoir une meilleure lecture des projets en cours. Par ailleurs, elle encourage la Municipalité à clôturer les crédits d'investissement pour des objets dont l'amortissement est inférieur à 10 ans dans les 3 ans suivant leur octroi.

Le mode de calcul des intérêts internes a également évolué. Il est désormais de 30 % des investissements consentis.

La COFI émet le souhait que pour les positions supérieures à CHF 5'000.-- qu'un commentaire complet soit mentionné dans la marge dès qu'une variation +/- 10 % du budget est enregistrée.

L'activation des crédits d'investissement peut avoir une forte incidence sur les positions entre les comptes et le budget notamment sur l'amortissement. La COFI demande dans la mesure du possible que cet élément soit planifié au travers du budget.

Enfin, il existe quelques fonds de réserve non affectés présentant des disponibles, la COFI encourage la Municipalité à les utiliser pour amortir des positions au bilan dont le solde résiduel est très faible. Cette opération n'ayant aucune incidence sur le résultat comptable de l'exercice.

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
12	101.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	Concerne principalement des honoraires pour des mandataires externes dans le cadre de litige ou de procédure.
12	101.3528.01	Promotion économique	Concerne principalement l'ADNV pour KCHF 311' Y-Parc SA pour KCHF 203' et le PST pour KCHF 54'
12	101.3653.00	Aides, subventions culture, loisirs	Aides diverses à des associations yverdonnoises
12	101.3659.00	Dons, aides et subventions diverses	Ce compte enregistre toutes aides apportées aux entreprises / particuliers yverdonnois ainsi que le montant des assiettes solidaires dans le cadre de la crise COVID-19
12	101.4662.00	Remboursement de frais	Remboursement des test antigéniques par la Confédération
14	101.3137.00	Achats destinés à la revente	Achats de cartes journalières CFF, le produit de la vente se trouve dans le compte 101.4356.00 Facturation de service à tiers
16	427.3311.00	Amortissement ouvrages génie civil, assainissement	Amortissement du crédit d'investissement de KCHF 500' (PR21.17PR) accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 7 octobre 2021
20	190.4362.00	Remboursement de frais	Les entités suivantes sont sous convention : Grandson, Yvonand, PNV, SDIS Nord Vaudois
20	190.4902.00	Prestations internes fournies	Concerne principalement le SEY pour KCHF 570' dans le cadre de la facturation du droit de timbre
20	193.4356.00	Facturation de services à des tiers	Mise à disposition des accès au géoportail MAP-NV pour les pour entités suivantes : Grandson, Concise, Yvonand, Orbe, Bonvillars, Cuarny, Giez, Ste-Croix, Baulmes, AggloY, AIVB et Sagenord SA
22	200.3184.00	Frais contentieux et de poursuites	Concerne le traitement de 453 dossiers
22	200.3301.00	Pertes sur débiteurs	Comprend notamment les frais de l'OP pour KCHF 98' ainsi que le prêt de Vaud-Fribourg TV SA pour KCHF 91'. Au final cela concerne 970 dossiers contentieux.

22	210.4013.00	Impôts complémentaires sur immeubles	Sont assujettis des sociétés ou des fondations qui possèdent des immeubles à concurrence maximum CHF 0,5 par franc ordinaire perçu par l'Etat (base art. 29 Licom)
24	220.3183.01	Perte de change	A mettre en regard avec le compte 220.4221.01 Produits de change, d'où au final un bénéfice de change pour la commune de KCHF 12'
24	221.3528.00 & 221.4528.00	Fonds de péréquation / retour fonds de péréquation	La Ville est bénéficiaire notamment suite à une révision des dépenses thématiques principalement des transports.
24	210.4518.00	Participation du canton à des charges d'économie publique et d'agriculture	Ces compensations ne sont pas pérennes dans le temps
24	230-3321.00 & 230.4809.00	Amortissements supplémentaires / Prélèvement sur le fonds de réserves	Selon nouveau mode de compensation imposé par le Canton, se référer à la remarque en page 3 du présent rapport
26	160.3658.00	Aides et subventions pour l'économie publique, tourisme	Concerne l'ADNV pour KCHF 424' et Jura Trois Lacs pour LCHF 40'
28	170.3170.00	Fais de représentation, manifestations	La COFI s'étonne qu'une facture de KCHF 45' pour transformation du stade figure dans ce compte.
28	170.3653.14	Aides aux sociétés sportives	Soutien à diverses manifestations sportives / institutions notamment Triathlon, jeunes sportifs yverdonnois, Badminton, USY, Union nautique
28	170.35653.15	Aides particulières (comm. des Sports)	Comprend notamment les divers soutiens de la commission des sports pour CHF 6'288.--
30	173.3122.00	Consommation d'électricité	Augmentation liée à l'agrandissement du stade et au raccordement au CAD Step
30	340.3313.00	Amortissement, machines, mobilier, véhicules	Augmentation liée à l'amortissement du logiciel immobilier
32	344	Bâtiments HLM	La Ville gère 113 appartements HLM
32	tous les comptes 3122.00	Consommation gaz	Suite à la dernière augmentation du tarif du gaz de 45 % la COFI souhaite que le budget 2023 soit adapté en conséquence.
34	346.3141.31	Entretien-rénovations des bâtiments PF	La plus grosse facture concerne la démolition d'un bâtiment suite à un incendie dont le montant a été remboursé par l'ECA.

34	346.4231.00	Loyers bâtiments patrimoine financier	Baisse de revenus est uniquement imputable à de la vacance d'appartements notamment lors de travaux de rénovation
34	354.4271.00	Produits des locations	Baisse des recettes au niveau des colonies pour KCHF 21' et du Château pour KCHF 25'
36	355.3141.10	Entretien-rénovations des bâtiments	La plus grosse facture concerne des changements de stores pour KCHF 63' suite à la grêle.
36	355.3312.00	Amortissements bâtiments, constructions	Comprend notamment le Collège des Rives pour KCHF 1'563', Centre sportif des Iles pour KCHF 727', Collège du Cheminet pour KCHF 442', Collège de la Passerelle pour KCHF 352', Prises WIFI KCHF 111'
38	182	Vélos en libre service	La COFI relève que malgré une amélioration des revenus, ce compte est toujours largement déficitaire
38	311	Plantages	Tout en étant consciente du caractère social que jouent les plantages de la Ville, la COFI réitère sa remarque qu'elle souhaite que ces comptes soient équilibrés, ceci d'autant plus qu'une baisse des recettes est enregistrée sur 2021
42	33	Vignes	La COFI relève avec plaisir que ce compte présente un bénéfice après des années de déficits
40	412.3011.00	Traitements	Encaissement d'un remboursement de l'assurance suite à un accident professionnel
44	442.3149.00	Environnement	La COFI relève que certaines factures concernent le compte 3185.00 Honoraires Frais d'expertises et cachets
48	455.4342.01	Collectes de déchets non-ménagers	Représente plus de 300 tonnes à CHF 330.--/tonne
48	516.4512.00	Participation du canton enseignement et cultes	Très difficile d'évaluer le nombre d'élèves au bénéfice d'une aide du Canton, il dépend de l'évolution géopolitique et des décisions de l'EVAM
48/50	523.3662.00 & 526.3662.00	Aides individuelles formation, études	La baisse correspond principalement l'annulation des courses d'écoles

52	571	Colonies de vacances	Ce compte depuis de nombreuses années est déficitaire. La COFI souhaite avoir une meilleure transparence dans la gestion des bâtiments de Joli Brise et de Mauborget. Elle espère une nette amélioration des revenus et des charges suite à la sortie de la crise du Covid-19
54	700	Direction et administration JECOS	De manière générale, la COFI relève que les frais de formation budgétés sont très peu utilisés par le service
56	710.3655.10	Railfair	Même s'il s'agit d'un petit montant la COFI s'étonne que le budget à disposition ne soit pas utilisé
58/60/62	Tous les comptes 3131.00	Achats de produits alimentaires	La baisse est pour une partie impactée par la crise liée au Covid-19 pour une autre partie un changement de fournisseur qui permis de réaliser de substantielle économies sans pour autant péjorer la qualité des produits (label) Le nombre de repas servis en 2021 est de 25'459 (20'993 en 2020 et 19'849 en 2019)
60	714.3193.00	Contributions et cotisations	Couverture du déficit non utilisée sur 2021 pour l'Arche de Noé
60	714.4652.01	Subvention FAJE	Le taux de subvention FAJE se monte en 2021 à 29 % de la masse salariale du personnel éducatif
64	719.3659.01	Aide au développement	Cotisation Fedevaco
64	740.3655.22	Aides individuelles au logement	La diminution est due à une écriture transitoire suite à un ajustement sur l'exercice 2020
66	348.4272.02	Concessions amarrages	La Ville compte 327 places d'amarrages et il y a 250 personnes sur une liste d'attente. Un projet de révision des tarifs doit être présenté en Municipalité prochainement pour une entrée en vigueur cette année encore
68	61	Corps de police	La COFI s'inquiète du départ d'ORBE de la PNV avec des incidences financière de l'ordre KCHF 1'600'
68	611.4356.00	Facturation de services à des tiers	Le budget 2021 a anticipé la mise en place de la base liée à la facturation des interventions
70	615.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	Cela représente 15 personnes
74	680.4231.00	Loyers bâtiments patrimoine financier	Concerne le loyer du restaurant qui se chiffre à CHF 1'600.-- / mois dont 5 mois n'ont pas été facturés par la Ville dans le cadre des mesures de soutien liés à la crise du Covid-19
76	122.3115.00	Achats de véhicules	Achat de 3 vélos électriques

78	15	Service de la Culture	La COFI émet la même remarque que sur les comptes 2020 à savoir que ce dicastère a été fortement impacté au niveau des rentrées suite au report / annulation de manifestations liées à la crise du Covid-19
80	152.3653.00	Aides, subventions culture, loisirs	Concerne notamment Numerik Games pour KCHF 120', La cour du Théâtre pour KCHF 17', Association la Dérivée pour KCHF 40', Les Arpenteurs pour KCHF 50', Comité des Brandons pour KCHF 12', Fête de la Musique pour KCHF 27,5' Centre de documentation et de recherche Pestalozzi pour KCHF 25'
80	152.3653.06	Subventions culturelles	15 subventions dont trois de chacune KCHF 10' (prix Prix Culturel Régional / subvention parenthèse / subvention mercury)
80	152.3653.11	Subsides fanfares	Ce compte comprend la subvention à la fanfare ainsi que la prise en charge des locaux de répétition. Une convention est en discussion avec la fanfare pour ce dernier point
80	152.3653.16	Subvention Jeux du Castrum et autres	Concerne pour KCHF 170' les Jeux du Castrum, le solde représentant le Rendez-vous des terrasses qui a remplacé les Rendez-vous de la place en raison de la crise sanitaire
84	157	La Marive	La Marive représente une charge journalière de CHF 4'010.--, ce chiffre est à pondérer vu la crise sanitaire.
88	801.3904.00	Imputations internes locations, redevances	Montant pris en considération dans le cadre du calcul du droit de timbre
90	806.4356.00	Facturation de services à tiers	Refacturation à Y-CAD SA depuis sa création courant 2021
96	831.3189.00	Autres prestations de tiers	Budget dépassé toutefois compris dans l'enveloppe globale attribuée au service

Considérations :

Sur la base de l'examen des comptes, la Commission des finances propose de prendre les mesures spécifiques suivantes :

- une vision claire des dépenses d'investissement avec notamment l'incidence complète au niveau de ces coûts sur le budget de fonctionnement ;
- une augmentation des collaborations interservices permettant une meilleure efficacité de l'administration communale.

La Commission des finances s'inquiète des répercussions sur les finances communales face aux futurs enjeux de notre Ville avec notamment la révision de la péréquation intercommunale ainsi qu'une augmentation du prix des énergies.

Dans ce cadre, elle invite la Municipalité à rester proactive dans les divers cercles d'influence au niveau régional, cantonal et fédéral afin de défendre au mieux les intérêts de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

La COFI préconise que chaque investissement doit être maîtrisé et planifié afin d'être en adéquation avec la planification financière de la Ville au risque de voir un héritage non maîtrisable pour les prochaines générations.

La Commission des finances est inquiète de constater une érosion de la population yverdonnoise avec la perte de 600 habitants sur 2021 occasionnant une baisse des rentrées fiscales.

Conclusions :

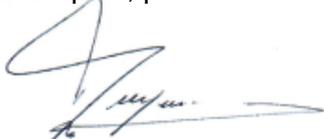
La Commission demande à la Municipalité de travailler intensivement la question des finances communales, en particulier sur les quatre axes suivants pour limiter ces effets, soit :

- Maîtriser de façon très rigoureuse les dépenses dans l'ensemble des services de la Ville.
- Rechercher et mettre en œuvre de façon systématique les possibilités d'économies de toutes natures.
- Maintenir les investissements à un niveau en relation avec la situation financière de la Commune.
- Continuer à développer sa politique pour encourager la venue de nouveaux contribuables au travers de mesures appropriées.

La Commission des finances attire l'attention du Conseil communal sur la situation tendue, actuelle et prévisible, pour les prochaines années, des finances communales et le prie d'en tenir compte dans ses futures décisions eu égard des générations futures.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis PR22.08PR relatif aux comptes 2021 tel que présenté par la Municipalité.

Olivier Jaquier, président



Yverdon-les-Bains, le 3 juin 2022.